

Vous avez dit conflit d'intérêts ?

LE MONDE ECONOMIE | 24.09.2015 à 11h16 • Mis à jour le 24.09.2015 à 11h37 | Par Thibault Gajdos (chercheur au CNRS)



Dennis Veltrop et Jacob de Haan, chercheurs à la Banque centrale des Pays-Bas, ont mené une enquête détaillée auprès de 254 responsables de la supervision bancaire à la Banque centrale et à l'Autorité des marchés financiers néerlandaises afin d'étudier dans quelle mesure les processus d'identification sociale pouvaient influencer leurs décisions Flickr

Le président de la République a choisi de nommer François Villeroy de Galhau à la tête de la Banque de France. Fait assez exceptionnel, près de 150 économistes, d'horizons très variés, ont contesté cette décision, dans une lettre ouverte publiée par *Le Monde* daté du mercredi 16 septembre. Ils soulignaient que la carrière de M. Villeroy de Galhau au sein de BNP Paribas, où il est entré en 2003 et dont il fut le directeur délégué entre 2011 et 2015, l'exposait à un grave risque de conflit d'intérêts.

Lire aussi : Banque de France : « François Villeroy de Galhau est exposé à un grave conflit d'intérêts » ([/idees/article/2015/09/15/banque-de-france-les-parlementaires-doivent-rejeter-le-choix-de-l-elysee_4757539_3232.html](http://idees/article/2015/09/15/banque-de-france-les-parlementaires-doivent-rejeter-le-choix-de-l-elysee_4757539_3232.html))

La réponse ne s'est pas fait attendre : les soutiens de François Villeroy de Galhau ont souligné sa compétence, son intégrité morale, et le fait qu'il avait pris toutes ses précautions pour éviter de possibles conflits d'intérêts en coupant tous les liens financiers qui le liaient à BNP Paribas et en s'engageant à ne pas participer, durant deux années, à des décisions individuelles la concernant.

Liens sociaux et affectifs forts

Cette réponse montre à quel point la notion de conflit d'intérêts est mal comprise en France. Car le risque principal n'est pas que François Villeroy de Galhau favorise délibérément BNP Paribas, mais qu'il épouse les positions et les valeurs du secteur qu'il doit superviser. Une telle connivence nuirait évidemment à la mission de la Banque de France. Il s'agit là d'un exemple typique du phénomène de « capture du régulateur » par les entreprises qu'il est supposé contrôler, mis en évidence par

l'économiste américain George Stigler (1911-1991), Prix Nobel 1982.

Lire aussi : Oui à la nomination de François Villeroy de Galhau à la Banque de France

(idees/article/2015/09/23/oui-a-la-nomination-de-francois-villeroy-de-galhau-a-la-banque-de-france_4768246_3232.html)

Comment un secteur peut-il « capturer » un régulateur ? Il peut le corrompre en lui proposant de l'argent. Il peut, plus subtilement, lui assurer une carrière rémunératrice en son sein lorsqu'il quittera l'instance de régulation. Ces mécanismes existent, et ont fait l'objet de nombreux travaux.

Mais ce n'est pas de cela dont il s'agit ici. Il est difficile d'imaginer que François Villeroy de Galhau ait occupé pendant douze années de hautes fonctions au sein du secteur bancaire sans en épouser la culture et les valeurs. Il est également difficile d'imaginer qu'il n'y ait pas tissé des liens sociaux et affectifs forts. Ces simples faits peuvent l'amener, sans même qu'il en soit conscient, à adopter spontanément une attitude excessivement conciliante à son égard, par un processus d'identification bien établi par la psychologie sociale.

Lire aussi : Pour une Banque de France indépendante du secteur financier

(idees/article/2015/09/23/pour-une-banque-de-france-independante-du-secteur-financier_4768438_3232.html)

Ce risque n'est pas seulement théorique. Dennis Veltrop et Jacob de Haan, chercheurs à la Banque centrale des Pays-Bas, ont mené une enquête détaillée auprès de 254 responsables de la supervision bancaire à la Banque centrale et à l'Autorité des marchés financiers néerlandaises afin d'étudier dans quelle mesure les processus d'identification sociale pouvaient influencer leurs décisions (« *I just cannot get you out of my head : Regulatory capture of financial sector supervisors* » (http://www.dnb.nl/binaries/Working%20Paper%20410_tcm46-302769.pdf) , *DNB Working Papers*, janvier 2014).

Ils ont tout d'abord montré que les régulateurs s'identifiaient socialement d'autant plus au secteur bancaire qu'ils y avaient travaillé longtemps. Ils ont ensuite établi que les régulateurs qui s'identifiaient le plus au secteur bancaire étaient également ceux qui assuraient le moins bien leur travail de contrôle. Ils ont ainsi démontré qu'une trop grande proximité avec le monde bancaire pouvait affaiblir les institutions chargées d'en assurer le contrôle.

On ne peut donc pas exclure que les manières de penser et d'agir de M. Villeroy de Galhau aient été profondément influencées par son passage à la BNP Paribas, et que cela ne le conduise à adopter une position excessivement bienveillante à l'égard du secteur bancaire. Cela n'est naturellement pas certain, mais il est impossible de garantir le contraire. Ce doute légitime suffirait à affaiblir la Banque centrale. C'est ce que dénonce la tribune des économistes. C'est, espérons-le, ce que les parlementaires auront la sagesse d'entendre.